

28 octobre 2020

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Amanda Ojalvo, Luis Vazquez, Martine Sumi, Corinne Goehner-da Cruz, Ulrich Jotterand et Emmanuel Deonna: «Contre l'extrême précarisation: l'urgente régularisation».

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Au moins 76 000 personnes de nationalité étrangère vivent et travaillent en Suisse sans statut légal. D'entre elles, au moins 13 000 vivent et travaillent à Genève.

La grande majorité des milliers de personnes ayant besoin pour survivre d'une aide alimentaire telle que celle fournie par la Caravane de la solidarité et les organisations d'entraide, avec le soutien de la Ville de Genève, sont des travailleuses et des travailleurs sans statut légal. La pandémie les a rendues visibles, contre leur gré, mais par nécessité.

Leur situation, déjà précaire, s'est encore aggravée du fait des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus: nombre d'entre elles ont perdu leur emploi, et la totalité de leurs revenus, alors même que leurs employeurs étaient tenus de continuer à les rétribuer. Elles se retrouvent dans l'incapacité non seulement de payer leur loyer, mais même de se nourrir et, pour celles qui en ont, de nourrir leurs enfants. Leur absence de statut les prive de tous les droits sociaux garantis aux autres travailleuses et travailleurs et les contraint à accepter n'importe quelles conditions de travail et n'importe quel salaire.

Ces personnes ne souhaitent qu'une chose: travailler légalement, remplir les obligations qui incombent à toutes celles et tous ceux qui disposent d'un statut légal, payer leurs cotisations sociales et le cas échéant des impôts, pouvoir signer un bail – bref: pouvoir vivre au grand jour.

La question de leur statut est donc centrale, et la régularisation de leur situation légale la condition préalable à leur sortie de la précarité et à leur émancipation de la nécessité de trouver jour après jour les moyens de survivre. L'opération Papyrus a ouvert une voie – il convient de la laisser ouverte, et de l'ouvrir plus grand encore: elle aboutira sans doute à quelque 3000 régularisations. Et donc, laissera au moins 10 000 personnes non régularisées, dont il est illusoire, et hypocrite, d'attendre qu'elles quitteront Genève et la Suisse pour la seule raison qu'elles n'y obtiendraient aucun autre statut que celui de n'en avoir aucun. Quitteraient-elles notre ville et notre pays qu'elles seraient d'ailleurs immédiatement remplacées par d'autres, plus précarisées encore.

En conséquence:

Le Conseil municipal exprime son attente impatiente d'une régularisation de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs sans statut légal («sans-papiers») vivant et travaillant à Genève, et attend du Conseil administratif qu'il soutienne cette position, la relaie auprès du Conseil d'Etat et agisse dans toute la mesure de ses moyens pour qu'elle se traduise en décisions et en actes.

En outre, le Conseil municipal réaffirme l'importance des mesures d'urgence d'accompagnement pouvant appuyer la régularisation et l'insertion des travailleuses et travailleurs sans statut légal à court, moyen et long terme. Ainsi, le Conseil administratif, dans ses futures discussions avec les autres communes du canton ainsi qu'avec les autorités cantonales compétentes, mettra en avant l'inconditionnalité de la solidarité intercommunale dans la gestion de l'urgence sociale et le partage des charges.

Enfin, le Conseil administratif, avec l'appui des associations caritatives actives dans le domaine, s'emploiera à exiger une participation de la République et canton de Genève que ce soit en matière d'informations sociosanitaires pour les bénéficiaires, de ressources logistiques et financières ainsi que de prises en charge des personnes concernées quant à leur réinsertion professionnelle.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

«Après plusieurs années de travaux préparatoires, le Canton de Genève passe à l'acte et met fin à cette «hypocrisie». Il assume ses responsabilités en matière de lutte contre le travail au noir et d'exploitation des personnes en situation irrégulière.

»La démarche initiée, dans le strict respect du cadre légal en vigueur, est à la fois pragmatique et novatrice. Elle témoigne de la volonté et de la capacité du Canton à donner une impulsion décisive en la matière.»

C'est avec ces mots que le Canton de Genève décrit sa volonté en lien avec l'opération Papyrus. Cette «hypocrisie» existe malheureusement toujours dans notre canton. En effet, le nombre de personnes sans statut légal est encore estimé aujourd'hui entre 12 000 et 20 000 sur l'ensemble du territoire cantonal. L'opération Papyrus a été une bonne et nécessaire initiative qu'il revient ici de saluer. Néanmoins, les critères fédéraux à réunir afin de pouvoir intégrer ce processus sont trop stricts. Une nouvelle opération Papyrus avec des critères assouplis ne serait pas suffisante si tous les échelons ne sont pas impliqués.

Au niveau fédéral, il est urgent de revoir la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), et plus particulièrement le fait que les étrangères et étrangers au béné-

fice d'un permis B ou L peuvent voir leur permis résilié au motif que «l'étranger lui-même ou une personne dont il a la charge dépend de l'aide sociale» (art. 62 let. e LEI). La seule crainte de cette possible révocation oblige de nombreuses personnes à trouver d'autres solutions, quitte à vivre dans une extrême pauvreté. Ainsi, même si des critères assouplis d'une nouvelle opération Papyrus se mettent en place, il sera nécessaire, dans une vision globale du système, de modifier en conséquence la LEI.

Ce constat a été confirmé lors des distributions alimentaires inconditionnelles qui ont vu un nombre important de personnes possédant des droits à Genève venir chercher un colis. Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et Médecin sans frontières (MSF) ont conduit deux enquêtes auprès des bénéficiaires des distributions sises aux Vernets. La première s'est déroulée le 2 mai 2020, la seconde le 6 juin 2020. 21,8% des participant-e-s étaient sans statut légal lors de la seconde étude, contre 52% lors de la première, alors que la majorité des répondant-e-s avaient un permis de séjour et donc accès aux prestations d'aide sociale. Cette diminution du nombre de personnes sans statut légal s'explique par le fait que davantage de Suisses et de Suissesses se sont rendu-e-s aux distributions, tout comme les personnes au bénéfice d'un titre de séjour.

De fait, la peur de perdre son permis a retenu une partie des personnes de faire appel aux aides sociales, les emprisonnant dans le dilemme «conservation du permis vs recours aux aides sociales», aides pourtant nécessaires pour faire face aux besoins élémentaires. Il est donc essentiel d'aller une étape plus loin et de tenir compte des conséquences néfastes induites par la LEI dans les réflexions sur la régularisation des personnes sans statut légal et la lutte contre la pauvreté.

De plus, ce constat a été confirmé à nouveau dans l'étude du professeur Bonvin intitulée «La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève: conditions de vie et stratégies de résilience». En effet, cette recherche a démontré qu'«un nombre important de personnes parmi les bénéficiaires de la fondation Colis du Cœur interrogés (69,5%) ne recourent à aucune aide publique ou associative, surtout par non-connaissance des aides existantes, mais aussi par crainte des conséquences négatives pour leur permis [(18,7%)] ou par volonté de s'en sortir par elles-mêmes [(8,4%)]».

Cette étude du professeur Bonvin a également permis de mieux décrire le profil sociodémographique des bénéficiaires. Ainsi, «une large majorité d'entre eux (76,6%) se situe dans la catégorie allant de 25 à 50 ans. Les femmes représentent plus de deux tiers des répondants (68,6%). Pour ce qui est du niveau d'éducation, les différentes catégories (sans diplôme, école obligatoire, secondaire, tertiaire) sont représentées dans des proportions similaires. [...] Finalement, on observera que 44,5% des répondants à notre questionnaire sont sans ou dans l'attente d'un permis de séjour, et – si l'on additionne les permis B [(25,6%)], C [(9,5%)] et

les passeports suisses [(8,1%)] – un pourcentage similaire (43,2%) de personnes vivent en Suisse de manière «durable».»

Nous pouvons donc très clairement relever que le type de permis, ou son absence, influence grandement le risque de précarité. En effet, toujours selon le professeur Bonvin, «on observe que le contrat de travail protège non seulement contre la perte de l'emploi, mais aussi contre la diminution de revenu. Il s'avère donc un outil particulièrement efficace pour la protection de ces publics vulnérables. [...] Le fait d'avoir ou non un contrat de travail est étroitement lié au fait d'avoir ou non un permis de séjour.» En outre, l'absence de statut peut être la source d'abus (logement, violence, etc.).

Il est donc plus que jamais nécessaire de réformer le droit fédéral, mais également d'agir plus particulièrement en faveur des femmes qui sont davantage précarisées que les hommes.

La loi votée par le Grand Conseil genevois qui prévoit de débloquer 15 millions de francs devant permettre d'indemniser les personnes qui ont été privées de revenu en raison de la crise du Covid-19 est un premier pas dans la bonne direction. Cette aide nécessaire est attaquée par référendum, repoussant à l'année prochaine sa mise en place pourtant cruciale. Nous ne pouvons néanmoins pas nous satisfaire d'une aide ponctuelle. Ces actions de dernier recours sont rendues nécessaires par un carquois législatif qui ferme les yeux sur la réalité de nombreuses personnes participant à la prospérité de la Suisse. Des solutions pérennes qui tiennent compte de ces faits doivent être trouvées afin de replacer le droit au centre de nos politiques sociales en faveur des personnes les plus précaires.

Afin d'agir efficacement, tous les échelons politiques doivent travailler ensemble. Dès lors, le Conseil administratif s'inscrit dans la lignée de la présente résolution. Il s'engage à soutenir cette position auprès des instances cantonales et fédérales, dès qu'il en aura l'occasion, afin que des solutions efficaces et pérennes puissent être mises en place, dans le but de mettre un terme à l'extrême précarisation des personnes sans statut légal ou au bénéfice d'un permis B ou L à Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos